

Sans doute vaut-il la peine de répéter à l'occasion de ce débat la façon dont l'Association des municipalités rurales de la Saskatchewan a décrite ce bill:

Toutes les fois que les liquidités nettes par suite des ventes de grains tomberont au dessous de la moyenne des cinq années précédentes, la caisse émettra des chèques qui maintiendront les liquidités nettes globales des Prairies par suite des ventes de grains au niveau moyen des cinq années précédentes. Chacun des participants touchera une indemnité en proportion de ses contributions depuis trois ans (l'année en cours et les deux années précédentes) par rapport aux contributions globales de tous les participants.

La Chambre reconnaîtra sans doute que ce bill est très compliqué et qu'il propose des formules qui feront mourir de peur les agriculteurs qui tenteraient de les comprendre. Le texte que je viens de citer énonce de façon très concise les objectifs du bill. Le titre du bill, au demeurant fort simple, n'annonce nullement les formules très complexes qui font partie intégrantes de la mesure. Il y a lieu cependant de se demander quelles sont les intentions du bill.

● (1530)

Sans doute convient-il de remonter dans l'histoire et de dire un mot du premier projet de loi visant à stabiliser la production et la vente du grain des Prairies qui, présenté en 1970, a été étudié en 1971. Soit dit en passant, il avait été présenté par le même ministre chargé de la Commission canadienne du blé. Je m'empresse de signaler que même si je n'étais pas député à l'époque, j'étais parfaitement au courant de la controverse qui entourait le bill en raison du rôle joué par le précédent député de Medicine Hat, l'ancien ministre de l'Agriculture. La première fois que le gouvernement a présenté un bill de stabilisation, il a dû le retirer à l'étape de la deuxième lecture. Il est juste de se demander pourquoi. Sans doute y aurait-il lieu de profiter des leçons de l'expérience, maintenant que nous sommes en train de débattre la même question cinq ans plus tard.

Pour moi, la principale raison en est qu'il n'y a pas eu de véritable communication avec les producteurs céréaliers des Prairies. Je ne parle pas des associations de producteurs comme la Fédération canadienne de l'agriculture, les syndicats du blé, le syndicat national des agriculteurs et les organismes céréaliers provinciaux, bien que ces derniers aient sûrement exprimé leurs vues sans équivoque. Je veux parler des producteurs de grain eux-mêmes. Il n'y a pas eu de dialogue avec les céréaliculteurs. On ne leur a pas donné l'occasion de se faire entendre lors d'audiences publiques, qui auraient dû se tenir dans les collectivités rurales. Cela aurait permis de véritables échanges de vues sur le bill qui fut proposé il y a environ cinq ans.

Il y a autre chose encore. L'absence de choix que l'on remarquait dans le premier bill a sûrement contribué à braquer les producteurs contre celui-ci. A l'origine, la participation était obligatoire. C'est du moins ce qui avait été proposé. En outre, le bill ne pouvait pas s'appliquer au niveau régional: par exemple, on ne pouvait pas indemniser les récoltes détruites par la sécheresse.

Si nous voulons que ce nouveau bill soit approuvé par tous, tant à la Chambre que parmi les producteurs, il va falloir tirer les leçons de l'expérience. Cela nous dira pourquoi le premier bill de stabilisation d'il y a cinq ans était voué à l'échec. Ce qu'il faut avant tout, c'est communiquer le bill aux agriculteurs. Nous ne pouvons pas leur demander de venir à Ottawa comparaître devant nos comités permanents. Je sais que divers organismes agricoles vont venir ici de toute façon. Ils y sont venus récemment pour exposer leurs vues sur le bill C-50, concernant la stabilisation des prix agricoles. Mais ce n'est pas normal.

Stabilisation concernant le grain de l'Ouest—Loi

On ne peut pas demander à chaque agriculteur de venir ici dire les choses comme elles sont, dans ses propres termes. Il est excellent que les organismes agricoles le fassent, mais ce n'est pas une bonne solution. On devrait également tenir des réunions publiques, au cours desquelles cette question si importante pourrait être débattue.

J'ai déjà exposé mon principal sujet de préoccupation au sujet du nouveau bill qui, à mon avis, ne permet pas de régler les problèmes régionaux. Il le faudrait pourtant, malgré les difficultés que cela pourrait présenter sur le plan administratif. J'insiste là-dessus, même si l'on doit me répondre—et le ministre en particulier—que la question sera résolue grâce à l'assurance-récolte.

Pourquoi suis-je tellement convaincu qu'il faut que le programme tienne compte des besoins régionaux? J'aimerais raconter à la Chambre une histoire à propos de ma circonscription, dans le sud-est de l'Alberta. Cette histoire s'applique aussi bien au sud-ouest de la Saskatchewan, puisque les deux régions font partie de la même zone météorologique. Il n'y a aucun doute que le plus grave danger pour la région n'est ni les sauterelles, ni la grêle, ni le gel...

M. Benjamin: Ce sont les libéraux.

M. Hargrave: ... ni les insectes; c'est la sécheresse. Cette région est menacée par la sécheresse depuis qu'on a commencé à y labourer la terre. Qu'on le veuille ou non, cette région du sud-est de l'Alberta et du sud-ouest de la Saskatchewan est connue sous le nom de ceinture sèche du Canada. On appelle souvent Medicine Hat la capitale de la sécheresse du Canada.

J'aimerais raconter une histoire intéressante aux députés. Il y a bien des années, le regretté Evan Hardy était professeur d'agriculture à l'Université de la Saskatchewan et je me rappelle l'avoir entendu dire, de sa voix forte, pourquoi il avait quitté l'Iowa, son pays natal, pour venir dans les Prairies. Il avait dit à la classe qu'un jour, il avait vu une carte de l'Amérique du Nord sur laquelle la partie sud des Prairies canadiennes était appelée «le grand désert américain». Il s'agissait sans doute d'une vieille carte qui s'inspirait peut-être de l'ouvrage de Palliser. Le professeur Hardy s'était dit: «Je dois aller voir le grand désert américain.» Il avait donc visité la partie sud des Prairies et il disait se trouver juste sous le «D» du mot «désert» sur la carte. Je n'ai jamais oublié cette histoire. Pour les habitants de la région, la sécheresse est une menace courante. A bien des points de vue, nous vivons dans le grand désert américain, juste sous le «D».

A mon avis, il y a un rapport entre les risques de la culture céréalière dans ma région et les conditions qui rendent la même région propice à l'élevage. Cette région produit du bétail parce qu'elle est sèche et semi-aride. Si nous avions de quatre à cinq pouces de plus de précipitation et dix pouces de moins d'évaporation par année, nous cultiverions des céréales partout, sauf là où le terrain est trop accidenté. Les céréaliculteurs font face à un autre problème puisque la culture et la préparation des couches de semis de printemps entraînent une lourde perte d'humidité du sol, ce qui n'est pas le cas de notre récolte herbacée indigène qui, bien des années, est produite presque uniquement par l'humidité de la neige ou l'humidité de la fin de l'automne de l'année précédente. Il y a bien sûr le risque de grêle et de gel, mais ces risques sont secondaires par rapport aux risques de sécheresse. Ces risques ont été quelque peu réduits récemment grâce à diverses nouvelles techniques. Je songe surtout à l'utilisation d'herbicides, à l'amélioration des techniques de culture mécanique, du